



Servitudes d'utilité publique	
Symbole	Définition
	AS1 : Servitude de protection des eaux potables
	Protection des eaux zone d'épandage (250 m)
	Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée du forage Millarolles
	Périmètre de protection immédiate et rapprochée du forage F1 bis cave coopérative
	Périmètre de protection éloignée et rapprochée du forage F4 Salobre
	I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
	I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques